Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260625-20260605-DE

GLOMEL
Saint-Michel • Trégornan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GLOMEL

République Française

Département des Côtes d'Armor

Membres du Conseil Municipal		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Nombre de votants
15	15	15
Date de la convocation		
13 juin 2026		

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GLOMEL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-cinq juin à dix-neuf heures et dix-neuf minutes, le Conseil Municipal de la commune de GLOMEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Bernard TRUBUILT, Maire.**

Présents : Bernard TRUBUILT (Maire), Eléonore KOGLER, Thierry CHEVALHIER, Marguerite GUYOMARD (Adjoints), Alain JOUAN, Martine TRUBUILT, Roger PERROT, Pascal LE GALL, Catherine LE ROY, Kévin PEURON, Jean-Yves JEGO, Armelle RENAULT.

Absences excusées : Christophe LE DANTEC (pouvoir à Roger PERROT), ROBIC Christine (pouvoir à Marguerite GUYOMARD), Emilie CALLEWAERT (pouvoir à Eléonore KOGLER).

Secrétaire de séance : Roger PERROT

2026/06/05

TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT – TRANSFERT DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE GLOMEL A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU KREIZ BREIZH

VU les articles L. 1321, L. 2224 et du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la nomenclature M57 ;

VU les résultats de l'exécution budgétaire 2025 du Budget assainissement de la collectivité ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **CLÔTURE** le budget assainissement en 2026 et procède à la reprise des comptes du bilan arrêtés au 31/12/2025 dans le budget principal ;

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260625-20260605-DE

- **INTEGRE** dans le Budget Principal de la commune les résultats suivants du Budget Annexe assainissement :

  001 Excédent d'investissement : + 102 411,35 €
  002 Déficit de fonctionnement : - 6 384,75 €

- **TRANSFERE** les résultats du budget assainissement repris au budget principal dans des proportions définies en conseil communautaire.

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier notamment le procès-verbal de mise à disposition dans le cadre du transfert de la compétence assainissement.

****

Certifié exécutoire par Bernard TRUBUILT, Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance, **Le Maire,**

Roger PERROT **Bernard TRUBUILT**

Affiché en Mairie le 27/06/2026
Transmis en Préfecture le 21/07/2026